

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le trois avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PARENT, Maire, assisté de M. David FAUVIN, Receveur municipal à la Trésorerie de Quettehou.

Etaient présents : Mmes et M. PARENT Gérard, BIGARRE Marie-Josèphe, LEGRAND Céline, LEROY Guillaume, LECONTE Nathalie, DEFRES Jérémie, LEBLOND Patricia, DELANGE Guy, LECLERC Laure, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. RUEL Denis.

Secrétaire de séance : Mme LEGRAND Céline.

Aucune observation ni réserve n'est faite concernant le procès-verbal de la dernière réunion, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte administratif 2014 :

Le compte administratif de l'exercice 2014 est exposé au conseil municipal et fait apparaître les résultats suivants :

CA 2014 en euros	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes 2014	173 430.98	82 690.38
Dépenses 2014	- 141 485.60	- 20 669.44
<i>Excédent / Déficit 2014</i>	<i>31 945.38</i>	<i>61 020.94</i>

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014 ainsi exposé.

Compte de gestion 2014 :

Le compte de gestion du receveur municipal, conforme en tous points au compte administratif de l'ordonnateur, est également approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2014, et considérant la régularité des opérations, constate que le compte administratif présente :

- un excédent d'investissement de + 8 450.48€
- un excédent de fonctionnement de + 195 612.13€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- l'excédent reporté de fonctionnement pour + 195 612.13€

Budget primitif 2015:

Le budget primitif prévisionnel 2015 est exposé en détails :

- en section de fonctionnement, il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 364 552 €.
- en section d'investissement, 208 487€ en recettes et 184 687€ en dépenses, soit un sur équilibre de 23 800€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de BP 2015.

Fiscalité locale :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux, soit :

- Taxe d'habitation : 10.57% soit un résultat attendu de 29 237€.
- Taxe foncier bâti : 7.75% soit un résultat attendu de 16 833€.
- Taxe foncier non bâti : 8.50 % soit un résultat attendu de 5 049€.
- Contribution foncière des entreprises : 11.97% soit un résultat attendu de 5 027€.

Sécurisation du bourg– Conseil Général :

M. le Maire informe que le conseil général propose une étude de 30h pour la sécurisation du bourg suite aux souhaits de la commission extra-municipale, pour un montant de 1800€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité de retenir l'étude du bourg par le conseil général pour un montant de 1800€, cette dépense sera imputée au BP 2015 et autorise M. le Maire à la signer ainsi que toute pièce complémentaire à cette délibération.

Concession cimetière – répartition commune CCAS :

M. le Maire informe qu'actuellement lorsqu'une concession du cimetière est payée à la commune la répartition de la recette se fait pour 2/3 sur le budget de la commune et 1/3 sur le budget du CCAS. Afin de simplifier le traitement comptable de ces recettes, il est proposé au conseil d'encaisser la recette en totalité sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité que les recettes de concessions soient intégralement perçues sur le budget communal à compter du 15 avril 2015 et autorise M. le Maire à la signer ainsi que toute pièce complémentaire à cette délibération.

Fond de solidarité pour le logement 2015 :

M. le Maire lit la lettre-circulaire du Conseil Général sollicitant une participation de 0.60€ par habitant au titre du Fond de Solidarité pour le Logement, qui vient en aide à certaines familles ayant des difficultés à accéder à un logement décent puis à s'y maintenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas participer à ce fonds.

Fond d'aide aux jeunes 2015 :

M. le Maire lit la lettre-circulaire du Conseil Général sollicitant une participation de 0.23€ par habitant au titre du Fond d'aide aux jeunes, qui favorise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans afin de les aider à acquérir une autonomie sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de participer à ce fonds, cette dépense sera imputée au BP 2015, et autorise M. le Maire à la signer ainsi que toute pièce complémentaire à cette délibération.

Informations et questions diverses :

- Consultation pour les travaux de voirie jusqu'au 1^{er} juin 2015.
- Devis en cours pour le logement 21 route de barfleur, pose des radars.
- Cession de terrain communautaire.
- Information baisse des dotations et fusion de commune nouvelle.



Ainsi délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Gérard PARENT.